



HONORAIRES DE TRANSACTION

Jusqu'à 125.000 €	10.000 ttc forfaitaire
de 125.000 € à 170.000 €	8 % ttc
de 170.000 € à 300.000 €	6 % ttc
au-delà de 300.000 €	5 % ttc

(honoraires maximum applicables à la charge du vendeur)

ESTIMATION GRATUITE

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires fixé par décret n°2014-890 du 1er août 2014 paru au journal officiel du 6 août 2014 texte n°53, commune de Nice et son agglomération: zone tendue (baux d'habitation soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989).

A la charge du locataire

- . 10 €/ M2 ttc visites constitution du dossier et rédaction du bail
- . 3 €/M2 ttc état des lieux d'entrée

A la charge du bailleur

visites constitution du dossier et rédaction du bail 6% HT du loyer annuel hors charges (honoraires maximum applicables)
ETAT DES LIEUX 152 € HT